



BHVSIS-SA

du 20/09/2022 semaine du 12 au 18/09/2022

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire
Internationale - Santé Animale

SOMMAIRE

extraits

		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : Poursuite des détections de foyers sporadiques dans plusieurs pays d'Europe, cinq nouveaux foyers de volailles détectés en France.
		<u>Peste porcine africaine en Europe</u> : baisse de l'incidence en Italie et en Allemagne.





POURSUITE DES DETECTIONS DE FOYERS SPORADIQUES DANS PLUSIEURS PAYS D'EUROPE, CINQ NOUVEAUX FOYERS DE VOLAILLES DETECTES EN FRANCE

Les essentiels

- **Europe** : treize pays ont détecté la présence du virus IAHP H5N1 sur leur territoire (depuis le 01/08/2022). La circulation du virus sur le littoral nord et ouest du continent a été persistante au cours de ce qui constituait jusqu'à présent une intersaison pour l'activité IAHP.
- **Allemagne** : trois nouveaux foyers de volailles toujours dans le nord du pays.
- **Belgique** : poursuite des détections en avifaune sauvage près de Liège et en Flandres sur le littoral.
- **Espagne** : un foyer de volailles détecté près de Madrid, poursuite des notifications de cas sauvages dans la partie nord du pays.
- **France** : poursuite des notifications dans l'avifaune sauvage libre sur le littoral Atlantique. Cinq foyers de volailles détectés dans l'Ain, la Meuse, l'Ille-et-Vilaine et la Somme. Trois basses-cours détectées en Bretagne et Normandie.
- **Pays-Bas** : trois foyers de volailles détectés dans trois provinces différentes.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses^[1] et l'OFB^[2]

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du **01/08/2022** au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1^{er} août année n au 31 juillet année n+1, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivant en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

- Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)).
- Les informations sur la saison 2021/2022 sont disponibles dans le [BHVSI du 02/08/2022](#).
- Un article bilan de la saison 2021/2022 sera rédigé au second semestre 2022.

Le document [Sources de données](#) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches d'influenza au sens de l'OMSA.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP en Europe.

Pour la saison 2022-2023, soit depuis le 01/08/2022, sont présentés dans cette fiche :

- La distribution géographique des cas et foyers, en figures 1 à 3,
- La répartition des foyers de volailles et des cas « autres » en France en figure 4,
- L'espèce concernée pour les déclarations chez les oiseaux sauvages libres dans le tableau 1,
- Le décompte des foyers « volailles » et cas « autres que volailles » détectés, dans le tableau 2.

• Prévalence

Depuis le 01/08/2022, 52 foyers de volailles (+12 par rapport à la semaine précédente), 32 (+6) cas chez les oiseaux captifs et 201 (+42) cas chez l'avifaune sauvage libre ont été détectés, tous de type H5N1 (sauf un H5Nx chez un spécimen sauvage), dans la continuité des observations faites lors de la saison 2021/2022. Ce sous-type largement majoritaire représentait 99,5 % des souches typées au sein des foyers « volailles » et 98,4 % des cas « autres que volailles » lors de la précédente saison (source : LNR, Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

• Incidence

L'incidence mensuelle glissante des foyers de volailles en Europe se maintient autour des mêmes valeurs, avec 32 foyers pour la période du 22/08 au 18/09/2022.

L'incidence mensuelle glissante des cas sauvages demeure élevée, avec une valeur de 82 cas chez l'avifaune libre. La recrudescence inhabituelle observée aux mois de juin et juillet 2022, ainsi que la persistance des détections à un niveau remarquable depuis le début du mois d'août, sont très majoritairement dues aux détections de cas dans l'avifaune sur le littoral nord de l'Europe, qui s'étendent maintenant au littoral ouest (source : LNR, Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

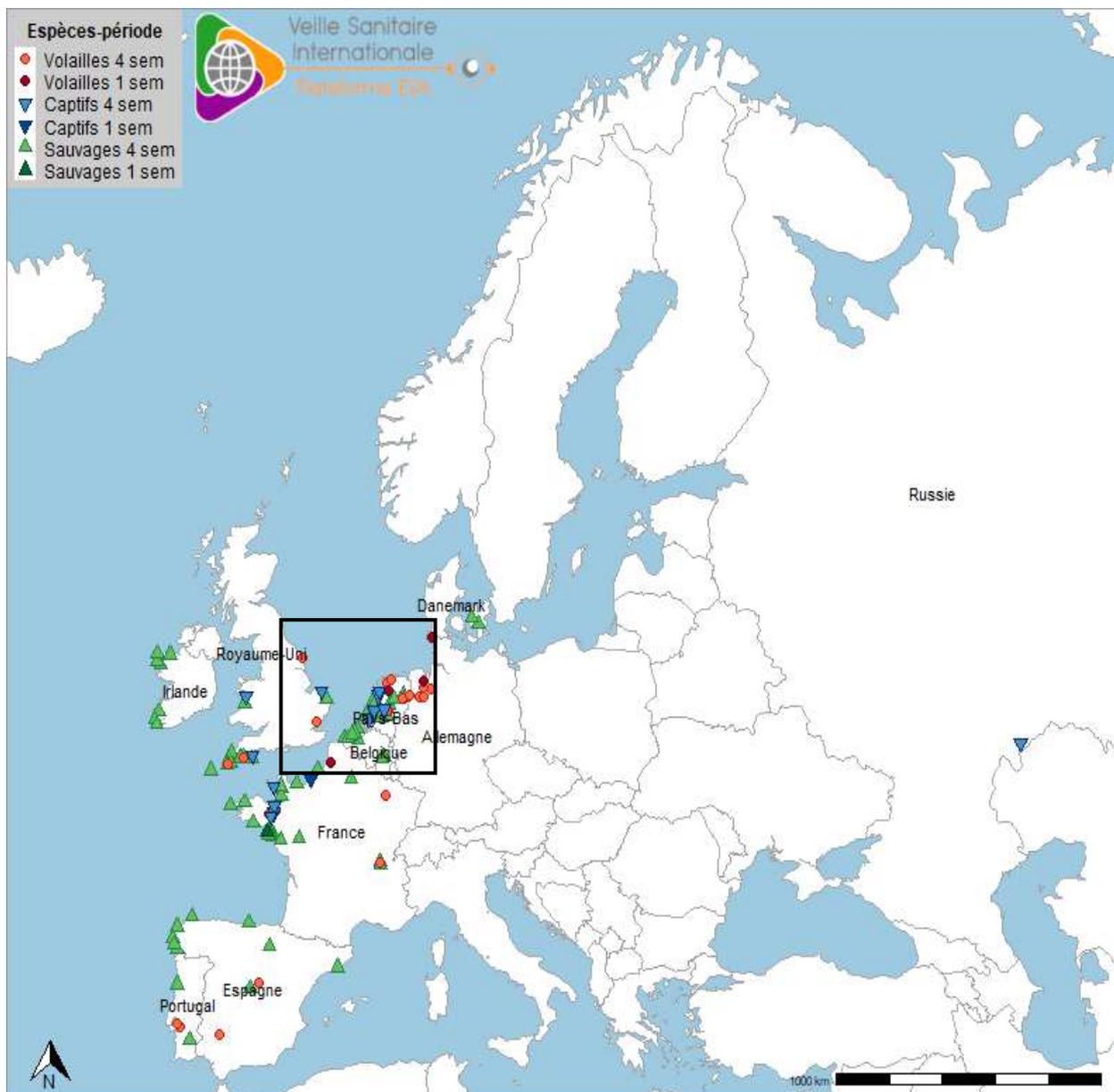


Figure 1. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 18/09/2022 inclus (source : DGAL, Commission européenne ADIS, WAHIS-OMSA, consultés le 19/09/2022). Encadré : voir zoom en figure 2.

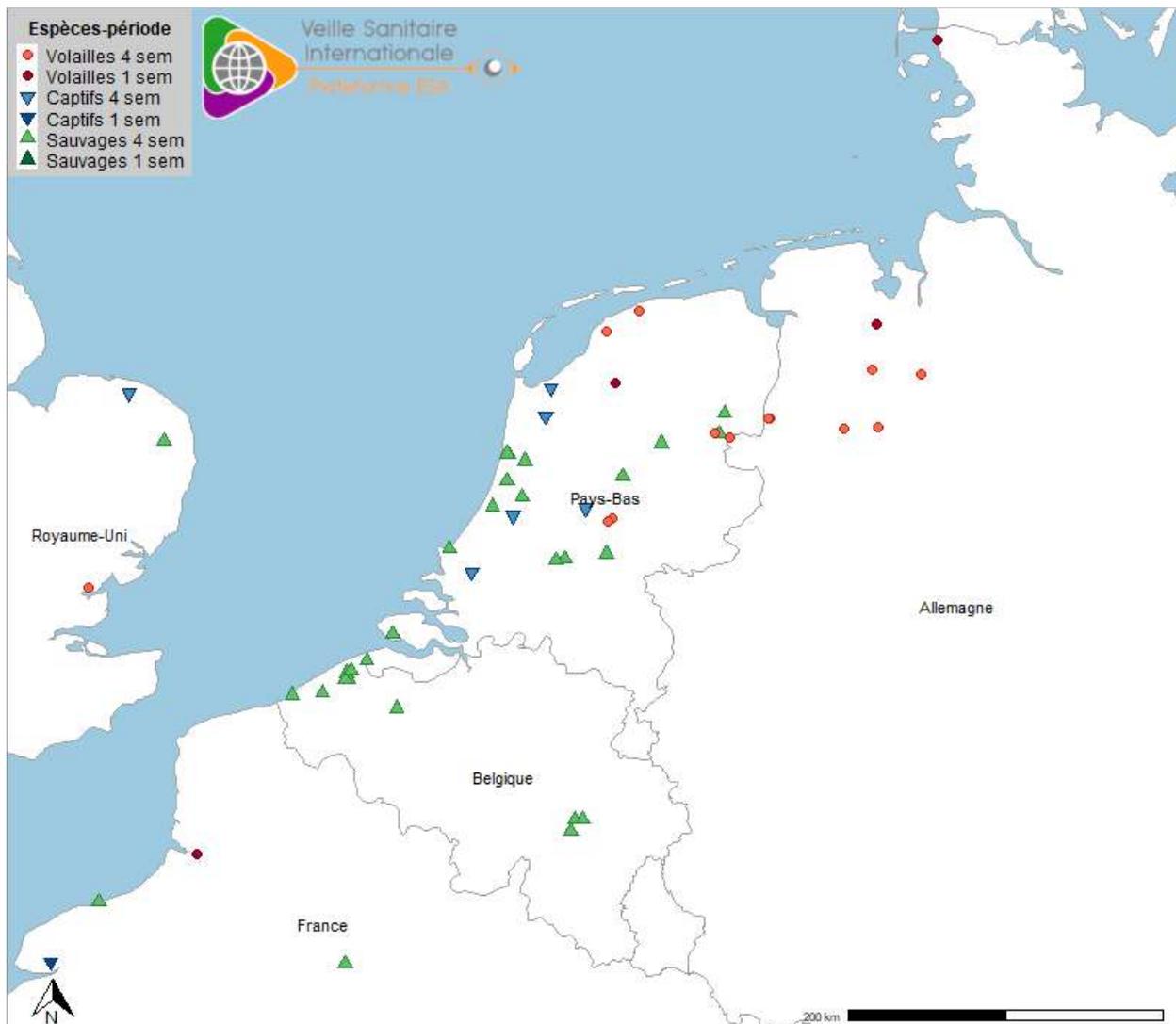


Figure 2. Zoom sur les cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 dans les pays côtiers de mer du Nord (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, nord de l'Allemagne, France) ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 18/09/2022 inclus (source : DGAL, Commission européenne ADIS, WAHIS-OMSA, consultés le 19/09/2022).



Figure 3. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2022 (source : DGAL, Commission européenne ADIS, WAHIS-OMSA, consultés le 19/09/2022).

Allemagne

Treize foyers ont été détectés depuis le début de la saison, tous sur le littoral nord du pays (Basse-Saxe et Schleswig-Holstein). Trois nouveaux foyers ont été notifiés cette semaine. Ils ont été détectés entre le 09 et le 14/09/2022, dans deux élevages mixtes (oies et poulets) et un élevage de dindes (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Deux foyers avaient été détectés les 29 et 31/08/2022 dans un élevage de dindes et un élevage de poulets de chair (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022).

De nombreuses notifications de cas sauvages ont été faites (n=25) sur des évènements détectés fin juillet et début août 2022, concernant des Sulidés, Laridés et Charadriidés dans le nord du pays (land Schleswig-Holstein, Niedersachsen, Brandenburg) (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022).

Belgique

Un deuxième cas sauvage a été détecté dans les Flandres à Alost chez un fuligule morillon (*Aythya fuligula*) le 08/08/2022, après celui détecté à Ostende le 05/08/2022 chez un faucon lanier (source : Commission européenne ADIS le 29/08/2022).

Des cas sauvages sont détectés sur deux secteurs :

- Le premier secteur est situé près de Liège, où un premier cas avait été détecté à partir du 28/08/2022 et impliquait plusieurs espèces : plusieurs spécimens de faisan commun (*Phasianus colchicus*), une buse variable



(*Buteo buteo*), une bernache du Canada (*Branta canadensis*) et un autour des palombes (*Accipiter gentilis*). Un cygne tuberculé (*Cygnus olor*) et une bernache du Canada (*Branta canadensis*) ont été détectés le 06/09/2022 (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

- Les autres détections sont situées en Flandre occidentale depuis le 05/08/2022 et concernent également plusieurs espèces, dont bernache du Canada (*branta canadensis*), goéland marin (*Larus marinus*) et canard souchet (*Spatula clypeata*). Cette semaine, quatre nouveaux cas ont été notifiés. Il s'agit d'oies cendrées (*Anser anser*) et bernaches du Canada (*Branta canadensis*) détectées entre le 29/08 et le 07/09/2022 (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Danemark

Deux nouveaux cas sauvages ont été détectés sur des faisans (*Phasianus colchicus*), trouvés morts le 06/09/2022 sur l'île de Seeland (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Espagne

Le premier foyer de la saison a été confirmé en Andalousie le 01/08/2022 au sein d'un élevage de volailles (source : Commission européenne ADIS le 16/08/2022). Un second a été détecté le 19/08/2022 au sein d'un élevage de volailles (source : Commission européenne ADIS le 22/08/2022). Un foyer a été détecté dans un élevage de dindes en engraissement en Estrémadure le 26/08/2022 (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 08/09/2022 dans un élevage de 600 000 poules pondeuses à Guadalajara au nord-est de Madrid (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Onze nouveaux cas ont été détectés entre le 23/08 et le 07/09/2022 dans la moitié du nord du pays : huit cas sur des fous de Bassan (*Morus bassanus*) en Galice, un en Cantabrie (espèce non connue), un canard colvert (*Anas platyrhynchos*) en Catalogne et une buse variable (*Buteo buteo*) à la Rioja (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Cinq cas sauvages avaient été détectés dans la communauté de Madrid (événement impliquant plusieurs espèces : cygne tuberculé (*Cygnus olor*), grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et oie cendrée (*Anser anser*)) le 22/08/2022, ainsi qu'en Galice les 31/07 et 15/08/2022, Cantabrie le 19/08/2022 et Pays-Basque le 31/08/2022, impliquant des fous de Bassan (*Morus bassanus*) (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Cinq premiers cas avaient été détectés entre le 10 et le 17/08/2022 chez des colverts (*Anas platyrhynchos*), oies cendrées (*Anser anser*) et Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) dans la région de Madrid et dans le sud du pays (source : Commission européenne ADIS le 29/08/2022).

France

Seules les données ADIS sont utilisées dans cette partie (incluant les cas et foyers notifiés jusqu'au 18/09/2022 23h59).

Un total de neuf foyers en élevages de volailles a été détecté depuis le début de la saison. Le premier l'a été dans le Morbihan au sein d'un élevage de dindes en engraissement. Deux autres ont été détectés à Ménéac dans le Morbihan le 22/08/2022 au sein d'élevages de canard en engraissement de 43 000 oiseaux et à Saint-Nizier-le-désert dans l'Ain le 24/08/2022 au sein d'un élevage de 10 600 canards. Un foyer a été détecté en Ille-et-Vilaine, dans le secteur de Rennes, le 28/08/2022 dans un élevage de 4 500 poules pondeuses (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022).

Un foyer en avifaune captive a également été détecté le 22/08/2022 à Saint-Onen-la-chapelle en Ille-et-Vilaine au sein d'une basse-cour. Deux foyers épidémiologiquement liés ont été détectés dans le département de la Somme chez des détenteurs de canards appelants possédant également des basses-cours : un foyer primaire de 70 canards (hébergeant également oies, pigeons et poules de Pékin) détecté le 20/08/2022 à Heilly, et un foyer secondaire de 30 canards (plus des pigeons, poules et dindon) détecté le 19/08/2022 à Le Titre (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022).

Cinq nouveaux foyers ont depuis été détectés dans des élevages de volailles :

- un dans l'Ain le 31/08/2022, près de Bourg-en-Bresse dans un élevage de 3 600 dindes,
- un dans la Meuse détecté le 06/09/2022 dans la commune de Bislée dans un élevage de 70 000 poules pondeuses plein-air à proximité de la zone à risque particulier de la Woevre. Une forte mortalité dans la faune sauvage avait été observée au cours de la précédente saison, à partir de novembre 2021 Source : DGAL le 12/09/2022),
- deux en Ille-et-Vilaine près de Rennes détectés le 08/09/2022 dans un élevage de 16 000 poules pondeuses et dans un élevage de 21 000 canards en engraissement,
- un dans la Somme détecté le 12/09/2022 près d'Abbeville dans un élevage de 27 000 dindes.



Hors période : Foyer de H5N1 en Inde-et-Loire

Un foyer a été détecté le 17/09/2022 et notifié le 19/09/2022 dans le village de Céré-la-Ronde en Indre-et-Loire dans un élevage de gibier de 36 000 volailles (10 000 canards colverts et 26 000 faisans et perdrix) (sources : [Préfecture Indre-et-Loire le 19/09/2022](#), Commission européenne ADIS, DGAL, LNR le 19/09/2022, DGAL et LNR).

Trois nouveaux foyers dans des basses-cours (oiseaux captifs) ont également été détectés : le 05/09/2022 dans les Côtes-d'Armor, le 11/09/2022 dans le Morbihan et le 12/09/2022 en Seine-Maritime (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Cette semaine, neuf cas sauvages ont été notifiés dans l'Aisne (n=1), le Calvados (n=1), la Seine-Maritime (n=2) et la Loire-Atlantique (n=5). Quatre d'entre eux correspondent à des événements détectés sur les deux dernières semaines, tous en Loire-Atlantique, impliquant plusieurs espèces : goéland argenté (*Larus argentatus*), fous de Bassan (*Morus bassanus*) et aigrette garzette (*Egretta garzetta*) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Sur la période du 29/08 au 11/09/2022, quinze cas sauvages avaient été détectés par le réseau Sagir et ont été notifiés :

- **Ain** : une oie cendrée (*Anser anser*), un cygne tuberculé (*Cygnus olor*) et un héron cendré (*Ardea cinerea*), trouvés morts le 03/09/2022 dans la zone réglementée du foyer de volailles, qui avait été détecté le 24/08/2022,
- Sur le littoral, du nord au sud :
 - o **Seine-Maritime** : un cas sur un fou de Bassan (*Morus bassanus*) détecté le 30/08/2022.
 - o **Manche** : trois nouveaux cas sur des fous de Bassan (*Morus bassanus*) détectés le 22/08/2022
 - o **Finistère** : trois cas détectés entre le 23 et 29/08/2022 sur des fous de Bassan (*Morus bassanus*),
 - o **Loire-Atlantique** : quatre nouveaux cas sur des goélands argentés (*Larus argentatus*) détectés entre le 23/08 et 03/09/2022 ;
 - o **Maine-et-Loire** : un cygne tuberculé (*Cygnus olor*) détecté le 29/08/2022.

L'incidence mensuelle glissante basée sur les cas sauvages notifiés est de 23 cas détectés sur les quatre dernières semaines, contre 35 détections sur la période précédente (période du 15/08 au 11/09/2022) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Elle demeure élevée depuis le mois de mai au regard de ce qui est habituellement observé à cette période. Bien que les fous de Bassan et divers laridés soient les principales espèces atteintes, on observe aussi des cas chez d'autres espèces d'ardéidés et d'anatidés, dont les canards colvert et les oies.

Hors période : trois cas sauvages dans les Pyrénées-Atlantiques

Trois cas ont été détectés sur des fous de Bassan (*Morus bassanus*) entre le 02 et le 08/09/2022 dans un centre de soins dans les Pyrénées-Atlantiques. Les oiseaux avaient été collectés sur le littoral dans le cadre de la surveillance conduite par le réseau Sagir depuis début août 2022 (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022, DGAL le 20/09/2022).

La situation est exceptionnelle (encore jamais rencontrée en France) de par son ampleur et la période où les détections ont cours. La circulation du virus IAHP H5N1 persiste au cours de ce qui constituait jusqu'à présent une intersaison pour l'activité IAHP en France. Elle concerne majoritairement des espèces d'oiseaux effectuant leur reproduction en colonies (goélands argentés et fous de Bassan). Cette période de nidification et d'élevage des juvéniles - qui se termine mi-août - pourrait avoir favorisé la transmission du virus. Bien que le niveau de risque soit revenu réglementairement au niveau négligeable (voir ci-dessous), la contamination de l'environnement reste élevée dans les régions où sont observées les mortalités d'oiseaux sauvages. La diffusion de cette contamination (et le risque d'introduction du virus dans les élevages de volailles) peut survenir à la faveur de mouvements de décantonnement de populations d'oiseaux sauvages, toujours possibles y compris en dehors des périodes de mouvements migratoires.

Le 08/06/2022, face à l'amélioration de la situation sanitaire, le niveau de risque sur l'intégralité du territoire national a été abaissé à « négligeable », signifiant la levée des mesures sanitaires renforcées (dont la mise à l'abri des oiseaux d'élevage, les restrictions de mouvements et les interdictions de rassemblements de volailles) sur l'intégralité du territoire. Toutefois, dans les zones dites réglementées des mesures de lutte sont toujours en cours d'exécution (source : [MASA le 08/06/2022](#)).

Face aux mortalités groupées observées dans l'avifaune sauvage sur le littoral nord de la France, et afin d'éviter toute recrudescence de foyers au sein du compartiment domestique, le ministère appelle à une **vigilance renforcée en matière de biosécurité et de détection clinique** de tous les acteurs, professionnels et particuliers, et à **limiter au maximum les déplacements des animaux au sein des départements touchés** (source : communication du MASA aux professionnels le 30/06/2022). Le 05/08/2022, une instruction (IT 2022-605) a été envoyée aux

départements du littoral de la Manche afin de sensibiliser les acteurs, renforcer les mesures de prévention pour les élevages avicoles, renforcer la surveillance événementielle et mettre en place, dans le cadre d'autocontrôles, une surveillance programmée dans les élevages avicoles. L'utilisation des appelants est également régulée. Suite à la détection du nouveau foyer dans le Morbihan, le Ministère en charge de l'Agriculture a appelé une nouvelle fois les professionnels et les particuliers (y compris les acteurs de la faune sauvage) à maintenir leur niveau de vigilance en matière de biosécurité et de détection clinique précoce. Lors de cette communication, il a rappelé les mesures mises en place suite à la publication de l'instruction technique susmentionnée (source : communication du MASA aux professionnels le 19/08/2022).

Les détections dans l'Ain, la Meuse, l'Indre-et-Loire et sur les façades de la Manche et l'Atlantique confirmer la nécessité d'un appel à la vigilance des professionnels et des particuliers sur l'ensemble du territoire national afin d'assurer la détection la plus précoce des foyers et des cas.

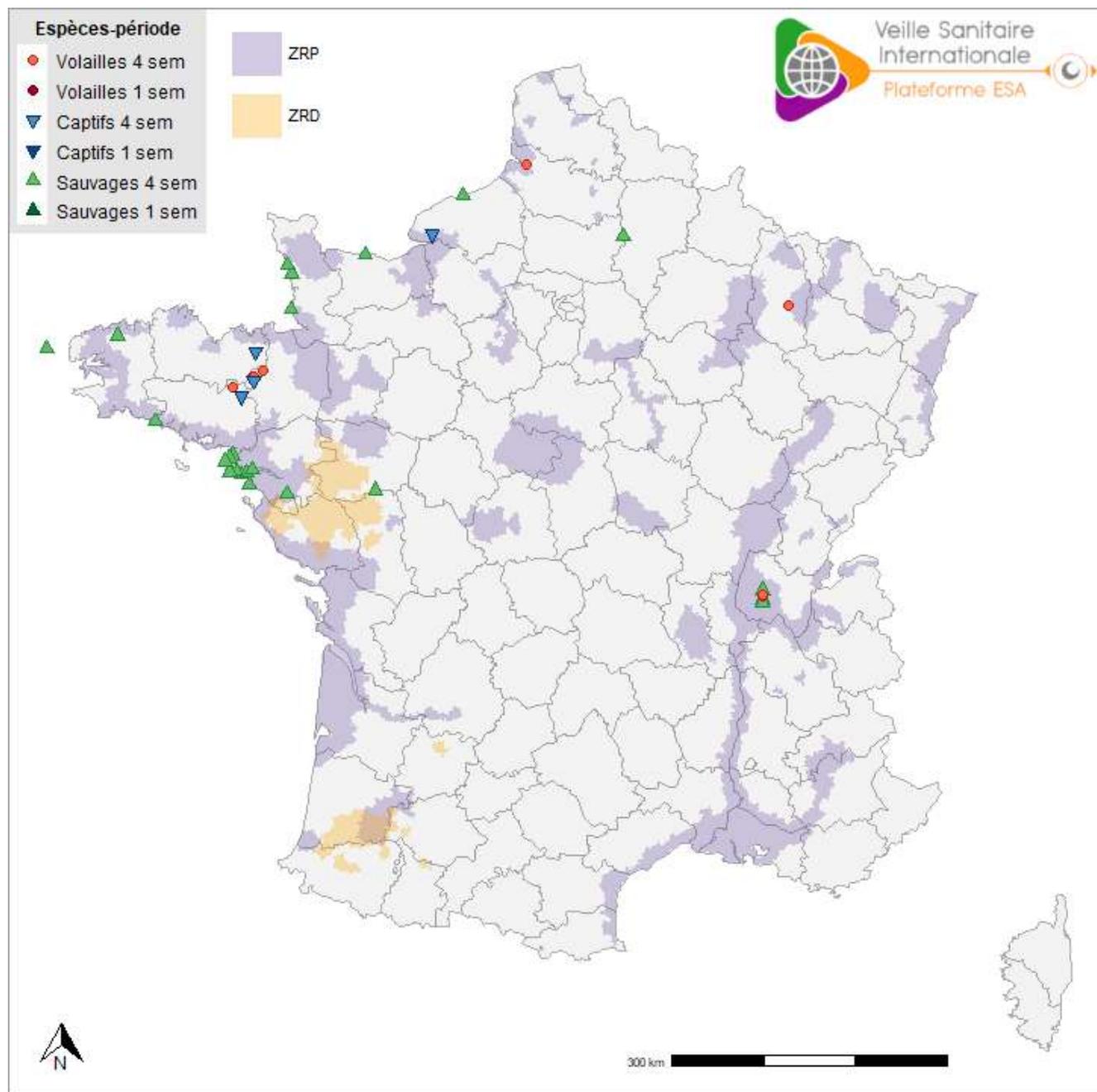


Figure 4. Localisation des foyers de « volailles », cas chez les oiseaux captifs et cas sauvages détectés en France sur les quatre dernières semaines et sur la semaine précédant le 18/09/2022. Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429. Les ZRP et ZRD sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (source : DGAL, Commission européenne ADIS le 19/09/2022).



Pays-Bas

Le premier foyer de la saison 2022/23 a été détecté les 01/08/2022 dans la province Overijssel à l’est du pays au sein d’un élevage de 104 887 volailles. Treize foyers de volailles ont été détectés depuis le début de la saison au sein d’élevages de diverses espèces (canards, poules pondeuses, poulets de chair). Trois foyers de volailles (le 01/09/2022) et trois foyers dans des élevages de faisans (entre le 22 et le 31/08/2022) ont été détectés dans la moitié nord du pays (Source : Commission européenne ADIS au 05/09/2022). Un foyer en élevage de faisans a été détecté le 31/08/2022 dans le nord du pays (source : Commission européenne ADIS au 12/09/2022). Trois nouveaux foyers ont été détectés entre le 02 et le 15/09/2022 dans trois régions différentes (Friesland, Gueldre et Overijssel) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Dix cas sauvages ont été détectés entre le 18 et le 24/08/2022, impliquant diverses espèces : oie cendrée (*Anser anser*), fou de Bassan (*Morus basanus*), canard colvert (*Anas platyrhynchos*), cygne tuberculé (*Cygnus olor*), goéland argenté (*Larus argentatus*) et Chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*) (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Huit nouvelles notifications ont concerné des oies (bernache du Canada-*Branta canadensis* et oie cendrée-*Anser-anser*) détectées le 23 et le 29/08/2022 dans plusieurs régions du pays (Nord Hollande, Gueldre, lac de l’Yssel) (source : Commission européenne ADIS au 12/09/2022).

Portugal

Un foyer a été détecté au sein d’une basse-cour de la région de Beja (Source : Commission européenne ADIS au 22/08/2022). Deux nouveaux foyers ont été détectés dans des élevages de canards en engraissement le 29/08/2022 à Évora et le 01/09/2022 à Santarém dans le secteur de Lisbonne (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Plus au sud, à Beja, plusieurs cas ont été détectés sur des canards et oies domestiques dans un parc urbain : une notification concerne des oiseaux captifs et une notification concerne des oiseaux sauvages libres (source : Commission européenne ADIS le 05/09/2022). Un nouveau cas sauvage sur un fou de Bassan (*Morus basanus*) a été détecté le 08/09/2022 à Aveiro (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

Royaume-Uni

Depuis le début de la saison, onze foyers volailles, six foyers captifs et dix-huit cas sauvages ont été notifiés. Un rapport d’analyse de risque souligne la persistance du virus dans le compartiment sauvage pendant les mois de juillet et août 2022 (source : WAHIS-OMSA consulté le 12/09/2022, DEFRA le 01/09/2022).

Russie

Six cas sauvages ont été détectés dans l’ouest du pays entre le 02 et le 07/08/2022 (source : WAHIS-OMSA le 22/08/2022). Un foyer de H5N1 a été détecté le 15/08/2022 et notifié le 09/09/2022 dans une exploitation de 8 000 volailles (production non précisée) à Dergachi-Ptitsa au nord du Kazakhstan (source : WAHIS-OMSA le 09/09/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 08/09/2022 dans une basse-cour située le long de la frontière avec le Kazakhstan et confirmé H5N1 (source : WAHIS-OMSA rapport de suivi le 16/09/2022).

Tableau 1. Fréquence des espèces sauvages identifiées dans les déclarations ADIS sur l’avifaune sauvage libre en Europe depuis le 01/08/2022. **ATTENTION :** plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d’espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (Source : Commission européenne ADIS au 19/09/2022).

Espèce	Nom latin	Nombre de déclarations
Fou de bassan (sulidé)	<i>Morus bassanus</i>	74
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	36
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	21
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	16
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	10
Sulidé (non identifié)	<i>Sulidae (non identifié)</i>	10
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	9
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>	5
Mouette Rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	3
Anserinae (non identifiée)	<i>Anserinae (non identifié)</i>	3
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	3
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	2
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2



Espèce	Nom latin	Nombre de déclarations
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	2
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	2
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	2
Canard souchet	<i>Anas chrypeata</i>	1
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	1
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	1
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	1
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	1
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	1
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	1
Mouette à tête grise	<i>Chroicocephalus cirrocephalus</i>	1
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	1
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	1
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	1
Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	1
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	1
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	1
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1

Tableau 2. Nombre de foyers de volailles et cas « autres que volailles » d'IAHP H5 détectés en Europe depuis le début de la saison 2022-2023 (soit le 01/08/2022), sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra) L'incidence mensuelle couvre la période du 22/08 au 18/09/2022 (source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA le 19/09/2022).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2022-2023	H5N1	H5Nx	Incidence mensuelle
Allemagne	Sauvages	04/08/2022	10	10	0	0
	Volailles	02/08/2022	13	13	0	9
Belgique	Sauvages	05/08/2022	14	14	0	12
Danemark	Sauvages	13/08/2022	3	3	0	2
Espagne	Sauvages	02/08/2022	19	19	0	9
	Volailles	01/08/2022	4	4	0	2
Finlande	Sauvages	06/08/2022	4	4	0	0
France	Captifs	19/08/2022	6	6	0	4
	Sauvages	01/08/2022	74	74	0	23
	Volailles	16/08/2022	9	9	0	8
Irlande	Sauvages	01/08/2022	13	13	0	7
Moldavie	Volailles	06/08/2022	1	1	0	0
Norvège	Sauvages	04/08/2022	6	5	1	0
Pays-Bas	Captifs	09/08/2022	9	9	0	5
	Sauvages	01/08/2022	38	38	0	15
	Volailles	01/08/2022	11	11	0	6
Portugal	Captifs	10/08/2022	2	2	0	0
	Sauvages	29/08/2022	2	2	0	2
	Volailles	29/08/2022	2	2	0	2



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Nombre de foyers et cas pour la saison 2022-2023	H5N1	H5Nx	Incidence mensuelle
Royaume-Uni*	Captifs	08/08/2022	6	6	0	4
	Sauvages	09/08/2022	18	18	0	12
	Volailles	01/08/2022	11	11	0	5
Russie*	Captifs	02/08/2022	9	9	0	1
	Volailles	15/08/2022	1	1	0	0
Europe	Captifs	02/08/2022	32	32	0	14
	Sauvages	01/08/2022	201	200	1	82
	Volailles	01/08/2022	52	52	0	32

*source : WAHIS-OMSA consulté le 19/09/2022. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.

Cas chez les mammifères

Un premier cas a été détecté sur un grand dauphin (*Tursiops truncatus*) trouvé mort en Floride en mars 2022. Le diagnostic d'infection par le virus influenza a été réalisé en seconde intention, après la réalisation des épreuves diagnostiques de routine chez cette espèce et élimination des causes de mortalités habituelles. Des symptômes d'encéphalite ont été observés. Le virus appartenait au clade 2.3.4.4b de la lignée virale eurasiennne H5 (source : université de Floride [UFHealth](https://www.ufhealth.com), le 07/09/2022).

Pour en savoir plus

- Un article rédigé par l'OFB intitulé « la migration des anatidés : patron général, évolutions, et conséquences épidémiologiques » est disponible [sur le site internet du bulletin épidémiologique Anses DGAL](#).

^[1]François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

BAISSE DE L'INCIDENCE EN ITALIE ET EN ALLEMAGNE

Les essentiels

- **Allemagne** : pas d'évolution de la situation épidémiologique cette semaine.
- **Italie** : situation stable dans le Latium et le Piémont depuis un mois, pas de nouvelle déclaration cette semaine.
- **Serbie** : augmentation de l'incidence dans e compartiment sauvage
- **France métropolitaine** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 18/09/2022 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2022 au 18/09/2022 inclus (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022)

L'incidence mensuelle glissante est de 192 cas dans la faune sauvage^[1] (+13 par rapport à la semaine précédente) et 58 foyers domestiques (+2 par rapport à la semaine précédente) détectés sur les quatre dernières semaines (Tableau 1). L'évolution de l'incidence quotidienne en moyenne glissante sur sept jours des cas sauvages et des foyers domestiques est présentée en Figure 1.

La densité des foyers domestiques et cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.

[1] A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

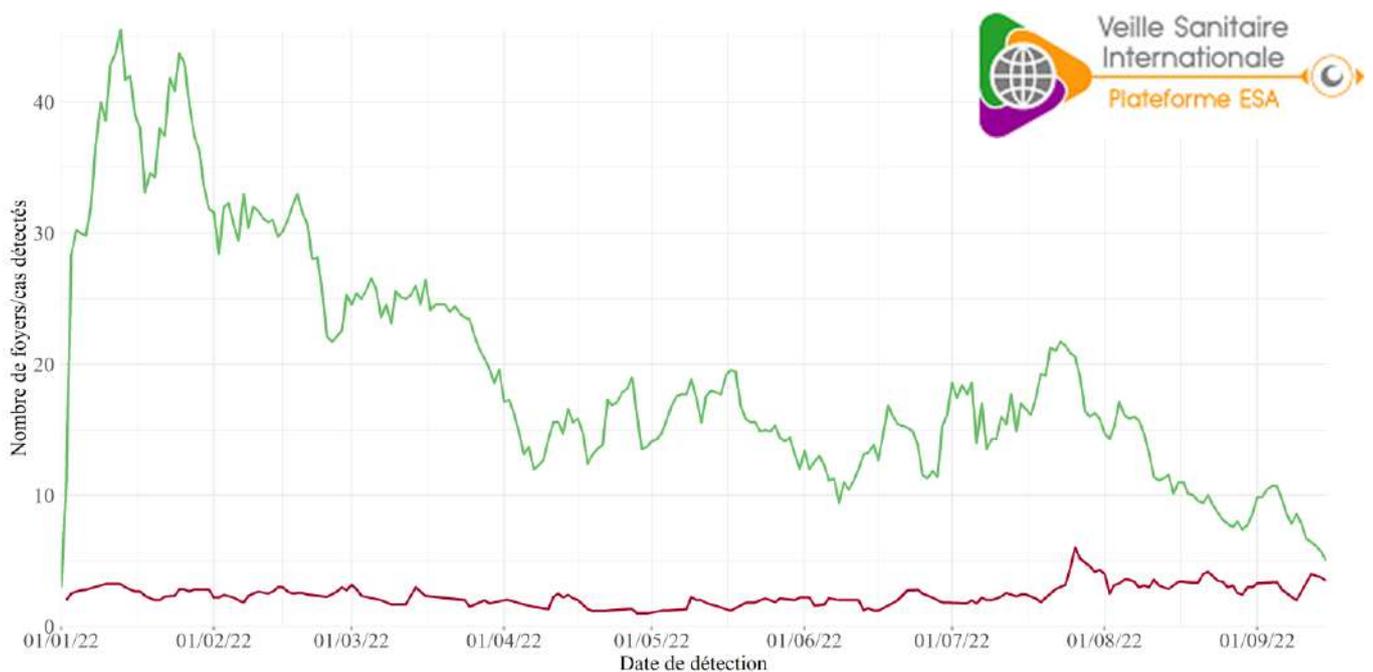


Figure 1. Nombre quotidien moyen de foyers et de cas détectés glissant sur sept jours dans les compartiments **domestique** (-) et **sauvage** (-) en Europe entre le 01/01 et le 18/09/2022 (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2022. L'incidence mensuelle couvre la période du 22/08 au 18/09/2022 (source: Commission Européenne ADIS et OIE le 19/09/2022).

Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas depuis le 01/01/2022	Incidence mensuelle
Allemagne	Domestique	3	0
	Sauvage	1 155	22
Bulgarie	Domestique	2	0
	Sauvage	131	0
Estonie	Sauvage	30	0
Hongrie	Sauvage	461	7
Italie (Continentale)	Domestique	1	0
	Sauvage	229	2
Italie (Sardaigne)	Domestique	2	0
	Sauvage	4	0
Lettonie	Domestique	6	1
	Sauvage	575	77
Lituanie	Domestique	14	3
	Sauvage	191	20
Macédoine du Nord	Domestique	19	2
	Sauvage	4	0
Moldavie	Domestique	10	0
	Sauvage	3	0
Pologne	Domestique	14	1
	Sauvage	1 298	33
Roumanie	Domestique	224	27
	Sauvage	327	14
Russie*	Domestique	57	7
	Sauvage	41	4
Serbie	Domestique	91	16
	Sauvage	93	1
Slovaquie	Domestique	5	0
	Sauvage	441	12
Ukraine	Domestique	5	1
	Sauvage	2	0
Europe	Domestique	453	58
	Sauvage	4 985	192
*Pour la Russie, seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60 ^{ème} degré de longitude) sont indiqués			

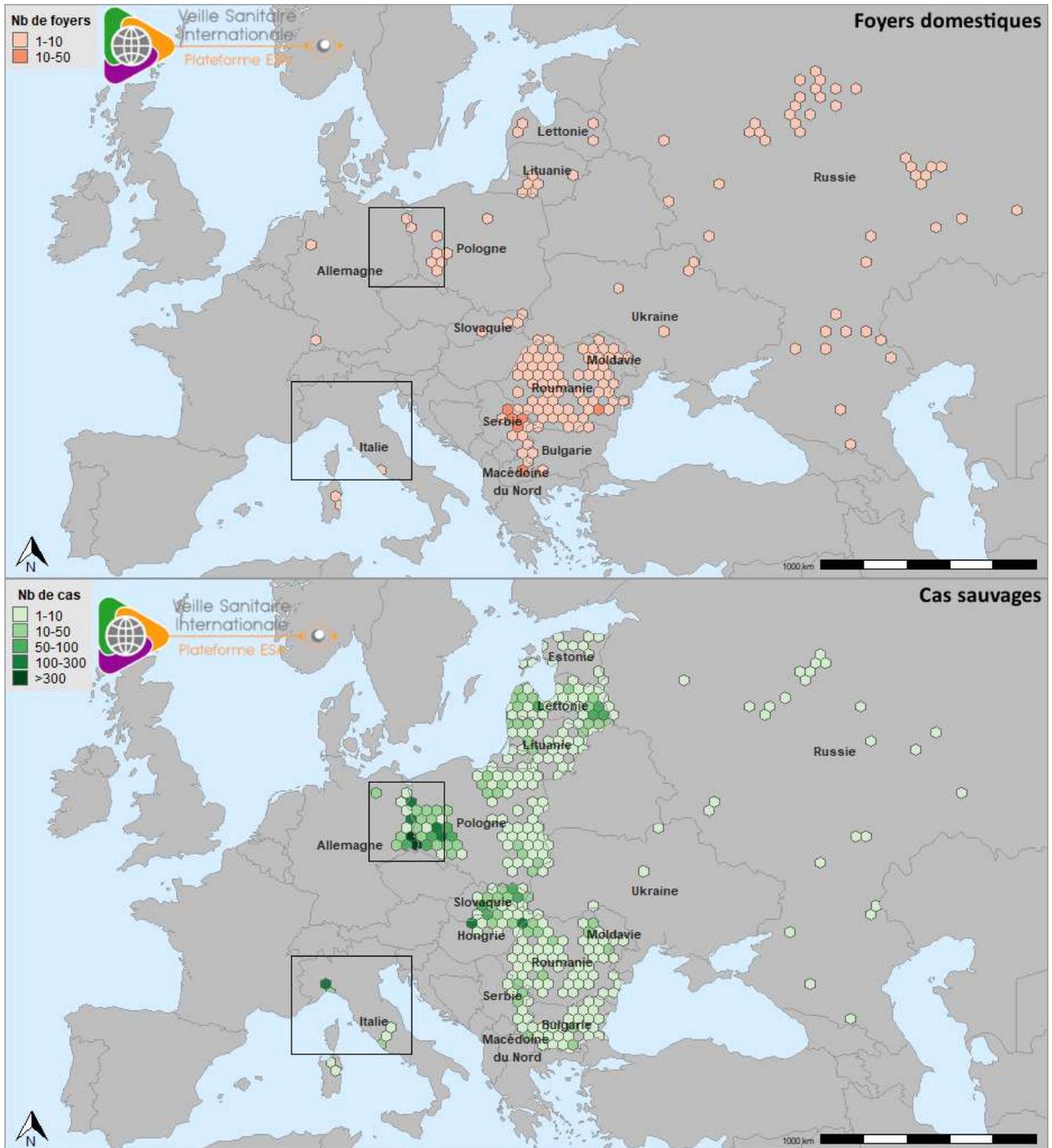


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01 et le 18/09/2022 (source : Commission européenne ADIS et WAHIS-OMSA consultés le 19/09/2022). Les carrés noirs correspondent aux zooms réalisés pour les figures 5 et 7.

Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2021/605](#) de la [Commission](#) en dernier lieu modifié par le [règlement d'exécution \(UE\) 2021/1714](#) de la [Commission](#) du 24/09/2021.

La [carte résumant les mesures de zonage en Europe](#) (Figure 3) et un [outil interactif](#) ([lien](#)) pour les mesures de [zonage](#) fournissent une représentation indicative de ces zones.

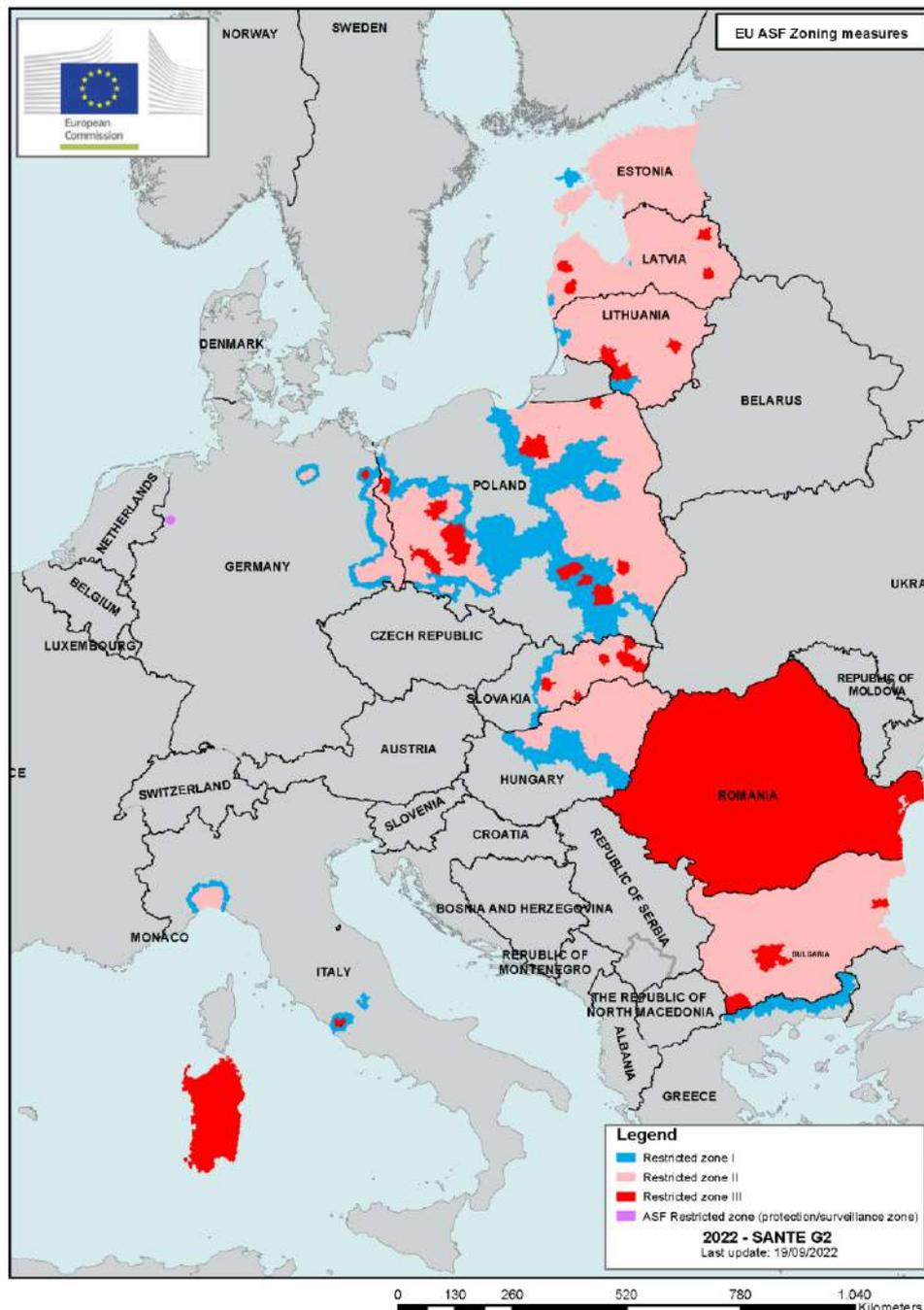


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 19/09/2022 (annexe du règlement 2021/605) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcs sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée (zone I) (annexe du règlement d'exécution 2021/605 modifié par la [décision d'exécution 2022/1617/UE](#) du 19/09/2022).



Allemagne

La distribution géographique des cas et foyers détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. Depuis le 10/09/2020, date de la première détection de la PPA dans la faune sauvage en Allemagne, les autorités ont défini **du point de vue réglementaire trois types de zone** : zone cœur, zone à risque et zone tampon.

Compartiment sauvage

Le nombre de cas notifiés en Allemagne par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest se fait de deux façons, limitée de façon naturelle en « tâche d'huile » au sein de la population de sangliers, et par sauts d'est en ouest de plusieurs centaines de kilomètres au sein du compartiment sauvage ou vers le compartiment domestique probablement liés à l'activité humaine.

Depuis le début de l'année 2022, le nombre de détections dans l'est du pays, à la frontière germano-polonaise, est de 1 155 cas (+7 par rapport à la semaine précédente). Les cas ont été détectés dans les Länder de Brandebourg (n=306, +7), Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (n=37) et Saxe (n=812) (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022). Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. Les cas dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale les plus éloignés à l'ouest sont à 160 km de la frontière germano-polonaise. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019. Depuis la détection de la PPA en Allemagne le 09/09/2020, 4 118 cas ont été détectés chez des sangliers (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

- **Land du Brandebourg**

La PPA a été confirmée la première fois dans ce Land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree-Neiße. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neiße. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt /Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neiße et Märkisch-Oderland. Plus au nord, les circonscriptions de Barnim et Uckermark ont identifié leurs premiers cas début août 2021 à quelques kilomètres de la frontière germano-polonaise (source : Commission Européenne le 16/08/2021). Les cas les plus au nord ont été trouvés dans la commune de Schwedt à 17 km du Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

Sur les quatre dernières semaines, 19 cas sauvages ont été détectés, dans le Spree-Neiße (n=12) et l'Uckermark (n=7) (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Dans le Spree-Neiße, un cas a été détecté le 23/06/2022 à 400 m en dehors de la zone blanche, sur la commune de Peitz, village de Bärenklau (source : Commission européenne ADIS le 04/07/2022). Le périmètre réglementé Nord a évolué en fonction, avec la construction prévue d'une clôture de 20 km (source : [communiqué de presse le 01/07/2022](#), [media le 28/06/2022](#)).

- **Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale**

Les trois premiers cas avaient été détectés chez des sangliers lors d'une même chasse le 24/11/2021 (source : Commission européenne ADIS au 29/11/2021 et [information média NDR](#) du 27/11/2021). Ces cas se situent à plus de 60 km au sud-ouest du foyer en élevage situé près de Rostock dans le même land et à 160 km de la frontière germano-polonaise. La zone réglementée mise en place est à cheval sur le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et le Brandebourg.

Un nouveau cas sauvage a été détecté ces quatre dernières semaines, dans la circonscription du Ludwigslust-Parchim (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

- **Land de Saxe**

Le premier cas avait été détecté le 13/10/2021 dans le cadre d'une surveillance programmée, le sang de chaque animal tiré étant prélevé par les chasseurs.

Sur les quatre dernières semaines deux cas sauvages ont été détectés, dans le district de Bautzen (n=2) (Source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Un cas sauvage avait été détecté en bordure de zone tampon le 23/06/2022 à Königswartha, Bautzen (source : Commission européenne ADIS le 11/07/2022). Suite à cette augmentation des cas en zones infectées, le périmètre de surveillance réglementée a été actualisé en date du 04/07/2022, pour les circonscriptions de Bautzen, commune de Dresde, circonscription de Meissen, et de Mittelsachsen, passant du statut de zone « tampon » (zone I : le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée) à zone « menacée » (zone II : la maladie touche population de porcins sauvages du règlement 2021/605). La zone II est donc à présent continue d'Est en Ouest depuis la frontière avec la Pologne, jusqu'à Dresde (source : [autorités sanitaires de Saxe le 04/07/2022](#)). Les zones réglementées européennes ont été actualisées dans ce sens le 11/07/2022 (figure 3).

Compartiment domestique

- **Land du Bade-Wurtemberg**

Un foyer de peste porcine africaine a été détecté le 25/05/2022 dans le Bade-Wurtemberg, à plus de 500 km des cas sauvages de Saxe et du Brandebourg et à 6,5 km de la frontière française (détail du foyer dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). Aucun nouveau foyer depuis celui du 25/05/2022 n'a été détecté dans le land au 18/09/2022 (Source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). Les mesures de lutte ont été levées le 25/08/2022 (source : autorités du Bade-Wurtemberg).

- **Land du Brandebourg**

Un foyer domestique a été détecté le 01/07/2022 dans l'arrondissement d'Uckermark sur la commune de Prenzlau dans un élevage de 1 300 porcs. Ce foyer est situé à environ 50 km au nord-ouest du cas sauvage le plus proche (détecté le 17/06/2022 à Schwedt/Oder) (source : Commission européenne ADIS le 04/07/2022). Les zones réglementées ont été actualisées dans ce sens le 11/07/2022 (source : autorités sanitaires du Brandebourg le 14/07/2022, figure 3). En date du 18/09/2022, aucun autre foyer n'a été détecté dans le land (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

- **Land de Basse-Saxe**

Un foyer domestique a été détecté le 01/07/2022 sur la commune de Emsbüren, à une dizaine de kilomètres de la frontière avec les Pays-Bas (détail du foyer dans le [BHVSI du 12/07/2022](#)). En date du 18/09/2022, aucun autre foyer n'a été détecté dans le land (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022).

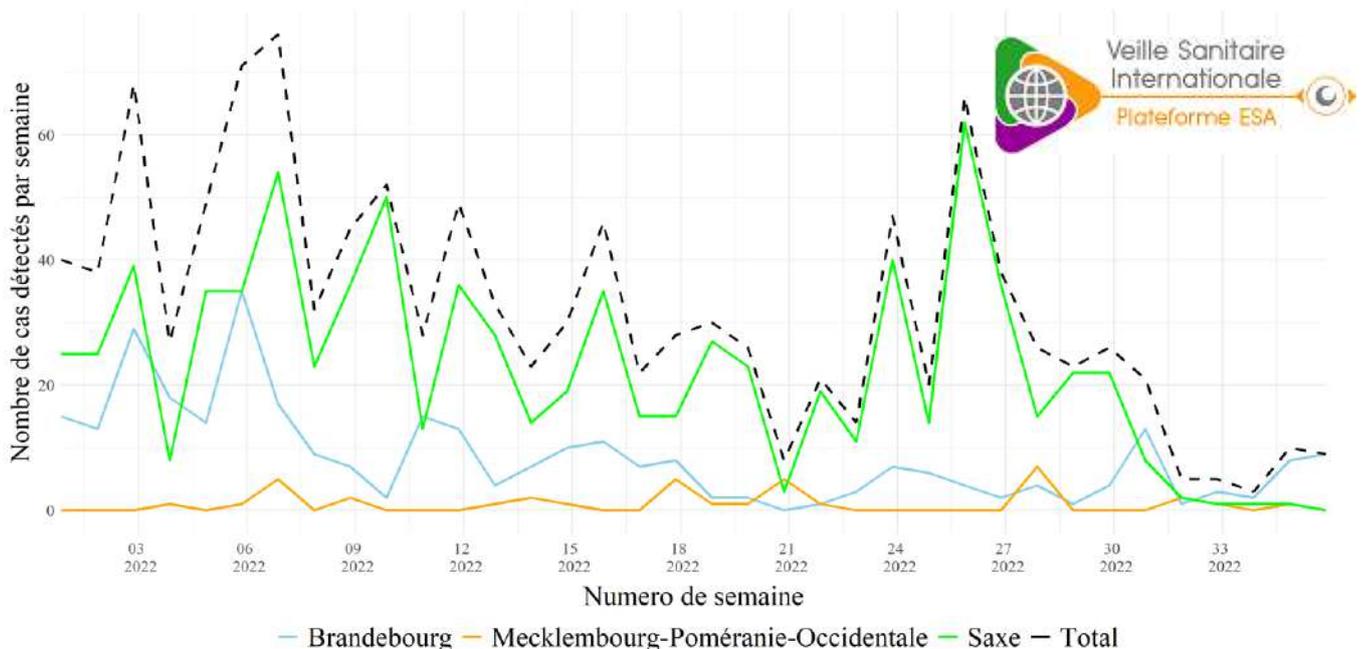


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/01/2022 et le 18/09/2022. Les courbes noire, bleue, verte et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des länder de Brandebourg, de Saxe et du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (source : [Commission européenne ADIS le 19/09/2022](#)). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

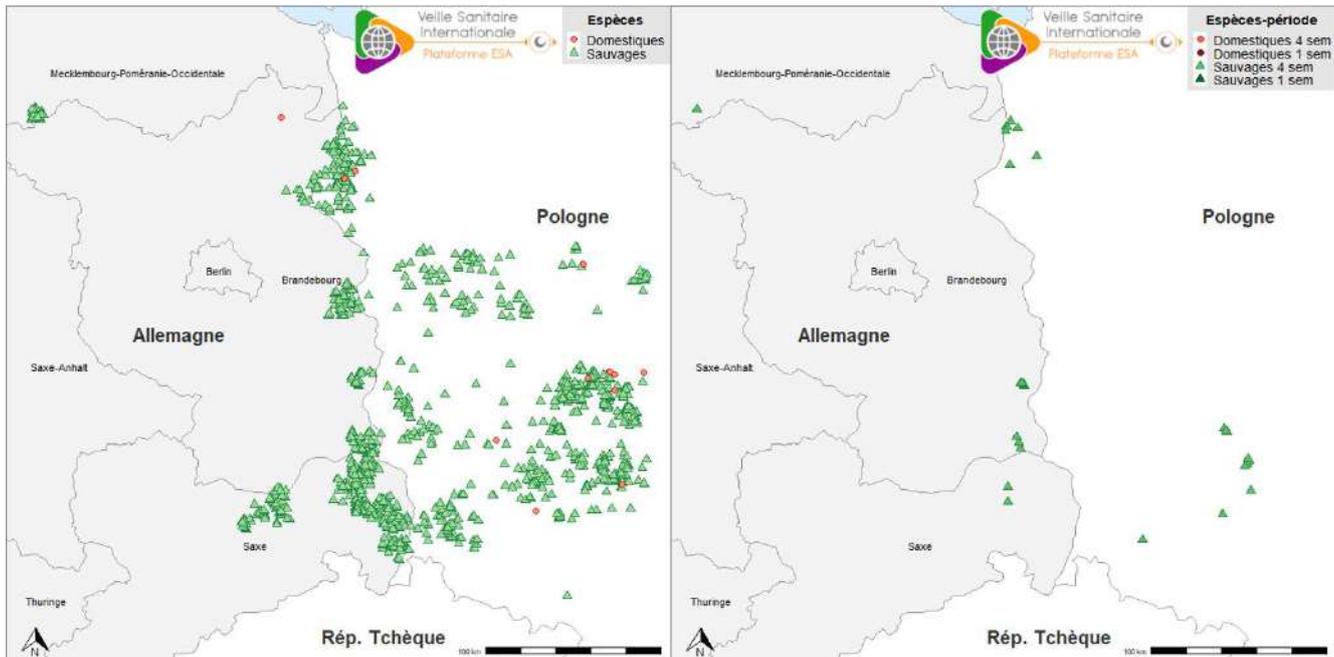


Figure 5. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01/2022 et le 18/09/2022 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (22/08 au 18/09/2022) à droite (source : [Commission européenne ADIS](#) au 19/09/2022).

France

La France métropolitaine est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 18/09/2022 (source : DGAL le 19/09/2022). Une instruction technique, publiée par la DGAL le 03/06/2022, a actualisé les niveaux de surveillance de la peste porcine africaine et de la peste porcine classique dans la faune sauvage : passage au niveau 2B pour quatorze communes du Bas-Rhin (67) (source : BO [instruction officielle](#)). Les départements frontaliers de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Alpes maritimes, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes) étaient déjà au niveau 2B depuis le 21/01/2022. Pour rappel, les niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>).

Durant les saisons de chasse (semaine 27 de l'année n-1 à semaine 26 de l'année n) 2020/21 et 2021/22, 114 et 65 cadavres de sangliers ont été respectivement signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 65 et 49 ont été prélevés et testés par le réseau Sagir (source : [note Plateforme ESA du 12/01/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres est en nette diminution par rapport aux années 2019 et 2020. Le réseau, qui avait naturellement élevé son niveau de sensibilité depuis septembre 2018 par rapport aux événements de mortalité, revient donc à une situation d'avant la crise en ne collectant les cadavres que lors d'une mortalité jugée anormale (source : [réseau Sagir au 16/05/2021](#)). Afin de sensibiliser les voyageurs, les éleveurs et les chasseurs aux mesures de précaution à respecter pour ne pas introduire ou véhiculer le virus de la PPA en France, le ministère en charge de l'agriculture a lancé une campagne de communication ([campagne de communication "Peste Porcine Africaine" 2020](#)).

Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l'arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l'Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisées pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé le 27/05/2022 aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu'aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d'un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

Italie

Un premier cas de PPA a été détecté le 05/01/2022 en Italie continentale dans le Piémont. Comme pour les souches du reste de l'Europe (hors Sardaigne), la souche isolée dans le Piémont appartient au génotype II excluant une contamination venant de Sardaigne où la PPA de génotype I est présente. Le cas le plus proche (hors Sardaigne) en Europe a été confirmé en Hongrie à 592 km de distance. La PPA est considérée comme enzootique en Sardaigne qui est infectée par le génotype I depuis 1978. Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « [Istituto Zooprofilattico Sperimentale](#) » ([IZS - Instituts zooprophyllactiques expérimentaux](#)) régionaux (Source : [Actualisation quotidienne par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)). Des informations détaillées ont été présentées le 11/05/2022 par les autorités sanitaires italiennes (source : [CPVADAAA du 11/05/2022](#)).

D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium) ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [lien izs](#)).

- **Latium**

Compartiment sauvage

Au total au 18/09, depuis le premier cas détecté le 04/05/2022, 48 cas ont été détectés dans le Latium (aucun nouveau cas notifié cette semaine). Le précédent cas avait été détecté le 11/08/2022 à Rome (source : Commission européenne ADIS au 19/08/2022). La figure 6 présente la localisation des cas dans la région de Rome. Le premier cas avait été suspecté le 04/05/2022 dans la réserve naturelle de l'Insugherata, au nord-ouest de Rome (détail du cas dans le [BHVS du 12/07/2022](#)). La souche a été caractérisée de génotype II, excluant l'hypothèse d'introduction du virus depuis la Sardaigne (génotype I). Un cas unique avait également été détecté le 26/05/2022 à 65 km au nord-est, à proximité de Rieti (source : [Commission européenne ADIS au 27/06/2022](#)).

Compartiment domestique

Un premier et unique foyer domestique (figure 6) a été observé le 09/06/2022 au sein d'une basse-cour détenant neuf porcs située dans la réserve d'Insugherata (source : [Commission européenne ADIS au 20/06/2022](#)).

Casi notificati all'UE di Peste Suina Africana nel Lazio - 14/09/2022

- Cinghiali infetti [0 nuovi, 48 totali]
- Nuovi casi nel selvatico
- ▲ Focolai suino domestico [1]
- Zona infetta
- Zona confinante con la zona infetta

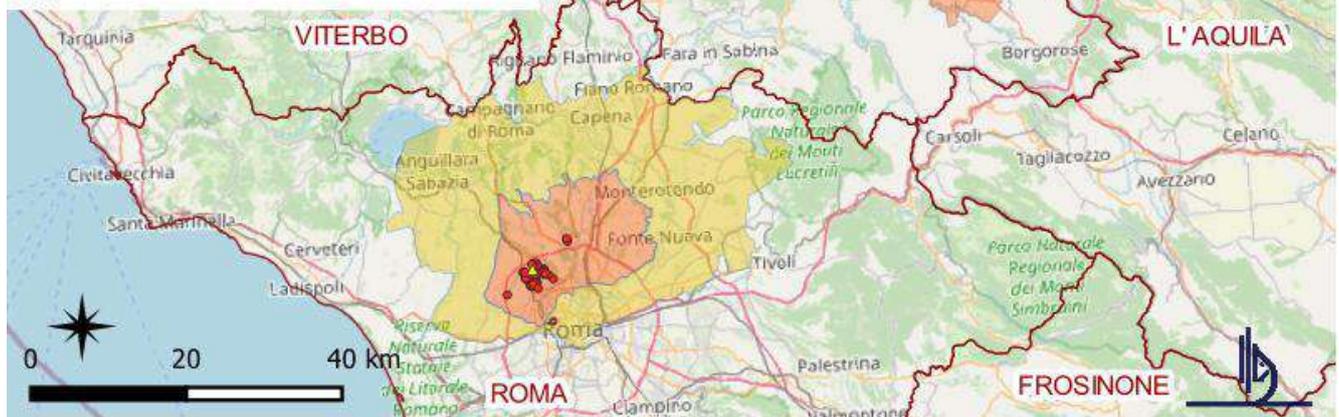


Figure 6. Localisation des cas, de la zone infectée et de la zone de vigilance vis-à-vis de la PPA dans la région du Latium au 14/09/2022 (Source : [IZS Umbrie et Marche LNR PPA le 14/09/2022](#)). Les points rouges correspondent aux **cas sauvages**, les points bleus aux **cas sauvages incidents de la semaine précédente**, les triangles jaunes aux **foyers domestiques**, les zones orangées aux zones infectées et les zones jaunes aux zones de surveillance.

- **Piémont / Ligurie**

Un premier cas de PPA chez un sanglier a été détecté le 05/01/2022 sur la commune d'Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. La souche a été caractérisée de génotype II. Le cas se situait à proximité d'une

autoroute (E25) et à moins de 100 km de la frontière avec la France (source : Commission européenne ADIS le 07/01/2022). Les mesures immédiates prises pour contrôler ces cas sont détaillées dans le [BHVS du 12/07/2022](#) (sources : circulaire ministérielle du 18/01/2022 et Région du Piémont le 15/03/2022).

Au total, au 18/09/2022, 181 cas de sangliers ont été déclarés en Ligurie (n=63) et dans le Piémont (n=118) (pas de nouveau cas par rapport à la semaine précédente) (Figure 8), le dernier en date du 23/08/2022.

Au 18/09/2022, la commune de Ponzone reste la commune infectée la plus occidentale avec un total de quatre cas identifiés (source : Commission européenne ADIS au 12/09/2022) (Figure 8). Ce quatrième cas est situé à 500 m à l'ouest du 2^{ème} rideau et à 3,3 km de la limite de la zone infectée (zone II UE). Le second rideau de clôtures a donc été franchi. Un repositionnement des clôtures est en cours de planification par les autorités du Piémont (source : communication DRAAF PACA) (source : Commission européenne ADIS au 14/08/2022).

A ce jour, la PPA est à 76 km de la frontière française.

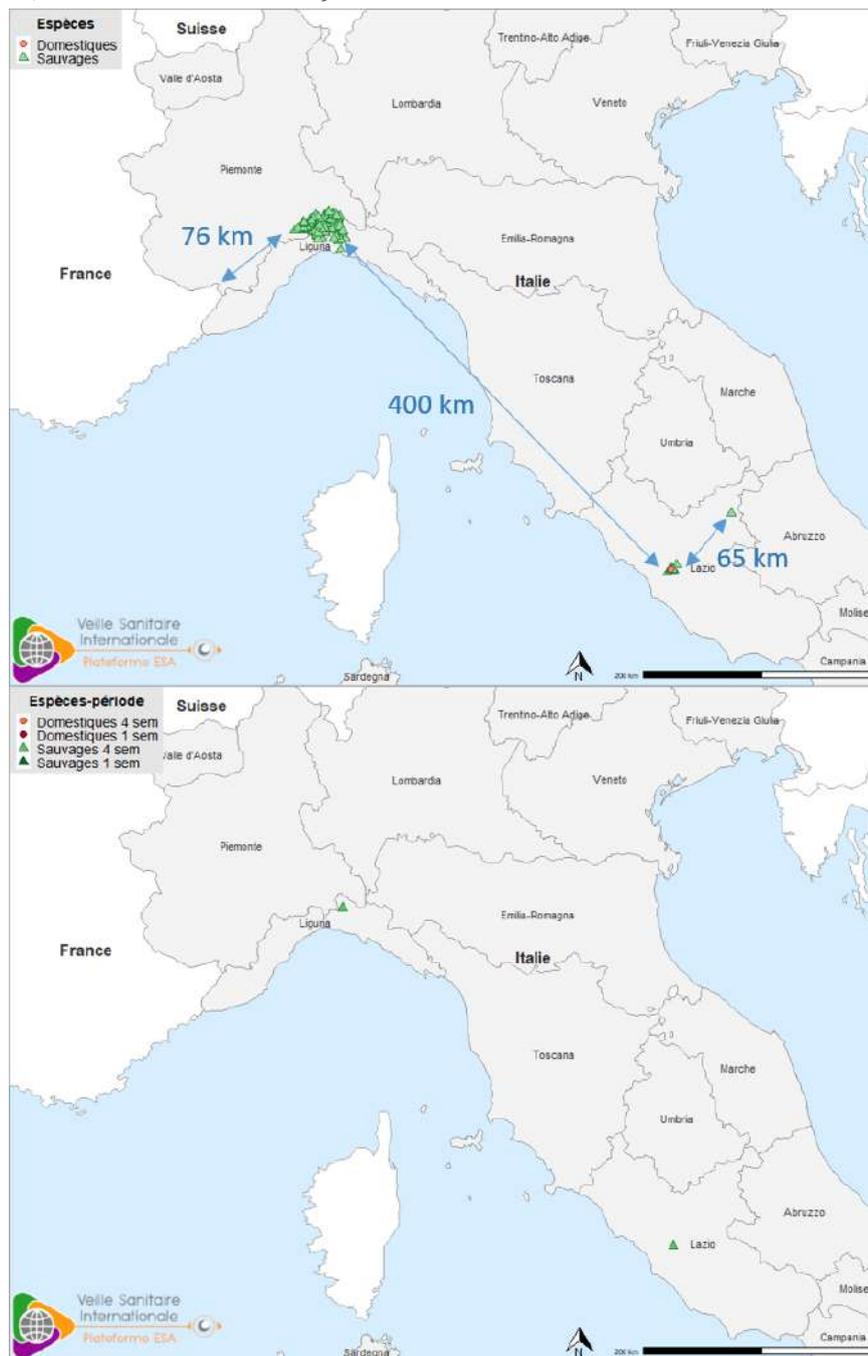


Figure 7. Cas et foyers de PPA génotype II en Italie continentale entre le 05/01 et le 18/09/2022 au-dessous, et au cours des quatre dernières semaines (15/08 au 18/09/2022) au-dessus (source : [Commission européenne ADIS au 19/09/2022](#)).

Piémont et Ligurie : sangliers prélevés pour recherche PPA du 27/12/2021 au 25/08/2022

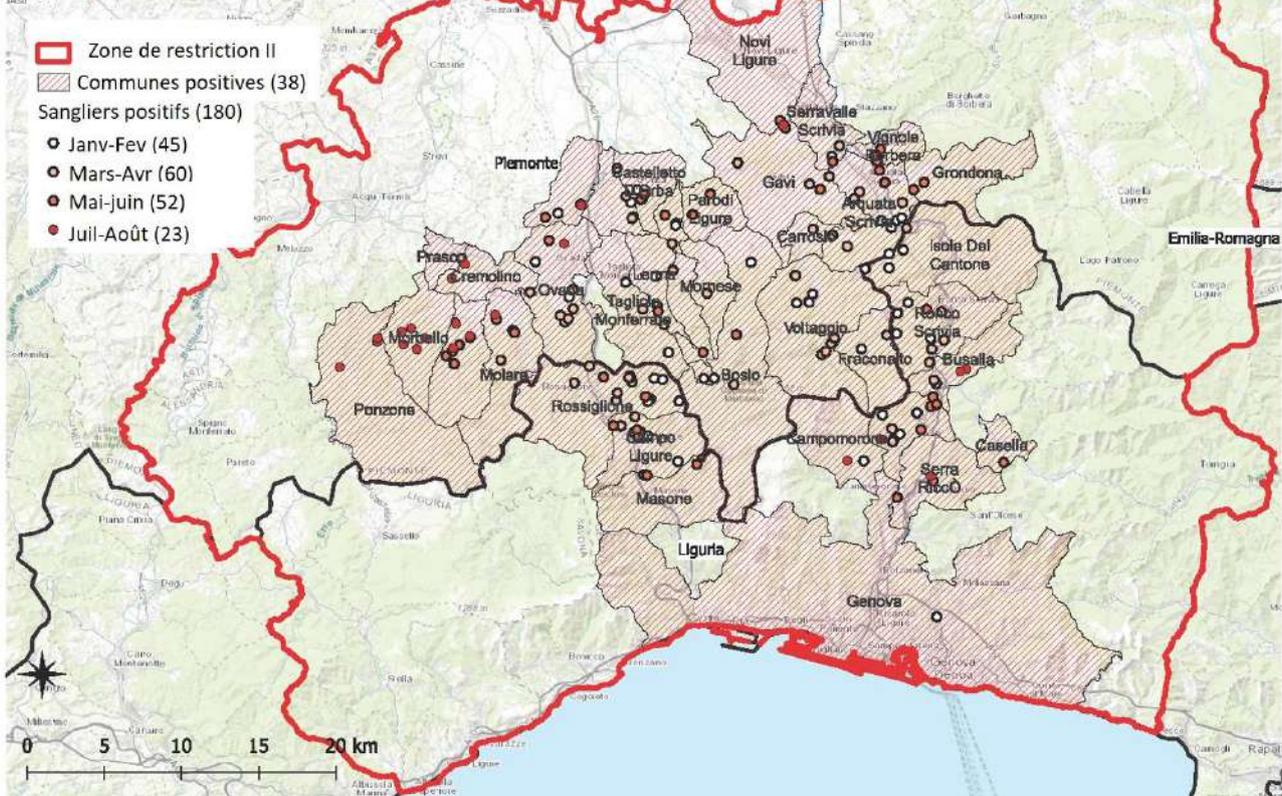


Figure 8. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 25/08/2022 (Source : Actualisation par l'IZS Piémont)

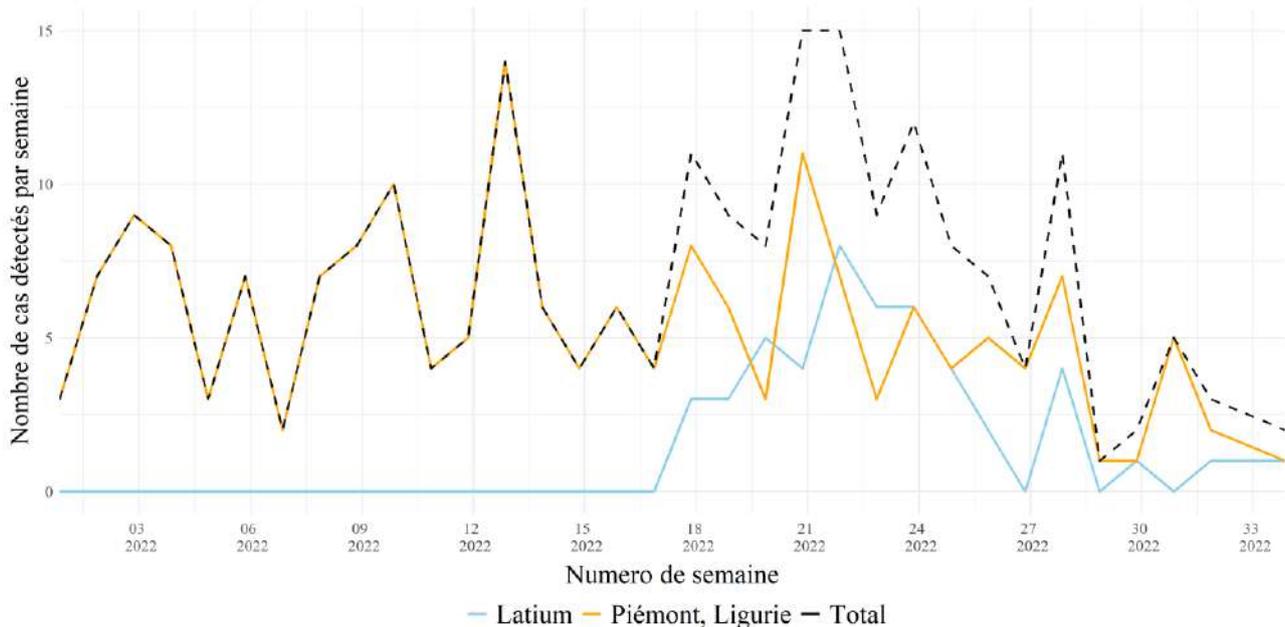


Figure 9. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Italie ayant été détectés entre le 01/01/2022 et le 18/09/2022. Les courbes noire pointillée, bleue et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Italie continentale (hors Sardaigne), et au sein des provinces du Latium, et de Piémont-Ligurie (source : Commission européenne ADIS le 19/09/2022). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.



• Sardaigne

Le dernier foyer (sérologique) de génotype I a été détecté le 24/05/2022 dans la commune de Nuoro chez un porc sauvage sans propriétaire (porc « féral »), portant à six le nombre de déclarations en 2022, dont quatre en élevages (source : Commission européenne ADIS au 07/06/2022).

En 2021, cinq cas sauvages de génotype I avaient été détectés entre le 05 et le 23/12/2021. Six cas avait déjà été détectés en novembre sur l'île. Tous ces cas ont été détectés par sérologie. Les cas antérieurs remontaient à janvier 2021 (pour un total de onze cas sauvages et douze foyers domestiques en 2021 en Sardaigne) (source : Commission Européenne ADIS le 10/01/2022).

Pays Baltes

On observe ces dernières semaines un maintien à un niveau élevé du nombre de cas et foyers déclarés par la Lituanie (21 cas sauvages et trois foyers domestiques ces quatre dernières semaines) et la Lettonie (78 cas sauvages et un foyer domestique ces quatre dernières semaines) (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

Pologne

La Pologne a détecté 33 cas sauvages sur les quatre dernières semaines (contre 33 la semaine n-1). Les détections sont réparties sur tout le pays, de la frontière avec la Biélorussie à la frontière avec l'Allemagne. La majorité des cas est localisée sur la partie ouest (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

Trois foyers ont été détectés le 27/06/2022 en Grande Pologne et le 29/06 en Basse-Silésie (source : Commission Européenne ADIS le 27/06/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 14/07/2022 en Poméranie-Occidentale à environ 10 km de la frontière avec l'Allemagne (land de Brandebourg) (figure 5) (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022).

Roumanie

Les incidences mensuelles des cas et foyers restent relativement stables. Le pays a détecté quatorze cas sauvages et 27 foyers domestiques sur les quatre dernières semaines (contre six et 23 respectivement la semaine n-1), répartis sur tout le territoire (source : Commission Européenne ADIS le 12/09/2022).

Serbie

L'incidence mensuelle des foyers domestiques augmente avec seize sangliers détectés sur les quatre dernières semaines (12 sur la période précédente) (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

Slovaquie

Un foyer domestique a été détecté le 09/05/2022 dans un élevage domestique. Le dernier foyer détecté dans le pays avait été identifié dans cette même région en janvier 2022 (source : Commission Européenne ADIS le 23/05/2022).

L'incidence mensuelle des cas sauvages stagne à un niveau élevé avec douze sangliers détectés sur les quatre dernières semaines (14 sur la période précédente) (source : Commission Européenne ADIS le 19/09/2022).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, identifié dans le cadre d'un programme de surveillance des maladies hémorragiques porcines mené par le laboratoire américain de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York) (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). Les premières suspicions dataient du 01/07/2021 (Source : [Notification OIE du 29/07/2021](#)).

L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : OIE [notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île d'Hispaniola est irrégulier.



Au 01/09/2022, on dénombrait 1 631 foyers confirmés en République Dominicaine (20 déclarés en août 2022) (source : [Pigsite le 14/09/2022](#)).

Au 22/04/2022, t 401 foyers confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\) du 28/04/2022 \(lien\)](#)).

La peste porcine classique (PPC) est enzootique en Haïti et en République dominicaine. La PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti.

En date du 18/09/2022, les Antilles françaises et Guyane sont officiellement indemnes de PPA (Source : DGAL au 19/09/2022).

Situation en Asie / Océanie

La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. **Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 15/09/2022 ([lien](#)).** A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).